

ANNEXE 1 – Liste des engagements de la charte

Ci-dessous, les actions de la charte :

en vert, 9 actions réalisées, à poursuivre ;

en noir, 18 nouvelles actions à mettre en place, progressivement, à moyens constants ;

en rouge, 11 actions non priorisées pour le moment ;

Surlignés en jaune, les engagements obligatoires du niveau 2.

Afficher la langue bretonne

En ce qui concerne la signalétique

- Signalétique bilingue à l'extérieur et à l'intérieur du siège de l'EPCI
- Signalétique bilingue dans les équipements de l'agglomération : lorsque celle-ci doit être revue.
- Dans le cadre de l'aménagement de l'espace communautaire, mise en place d'une signalétique directionnelle bilingue (ZI, ZAC...) : partiellement réalisé, à poursuivre lorsque celle-ci doit être revue.
- Mise en valeur bilingue du patrimoine de l'EPCI (signalétique touristique, dépliants, visites guidées, informations délivrées par QR code, bornes interactives...)
- Soutien aux communes pour la mise en place de panneaux bilingues : incitation financière à travailler dans le dispositif tourisme.
- Dans le cadre du développement économique, aide financière aux établissements commerciaux optant pour un réel bilinguisme.
- Etude toponymique.
- Opter pour un bilinguisme systématique pour toute nouvelle signalétique ou support d'information au public.
- Afficher clairement l'objectif du bilinguisme de la signalétique dans le cahier des charges des nouveaux projets portés par l'intercommunalité.
- Signalisation et annonces vocales bilingues dans les transports gérés par l'EPCI.

En ce qui concerne les outils de communication institutionnelle

- Doter l'EPCI d'un logo bilingue : l'agglomération dispose pour le moment d'une version bretonne de son logo.
- Carton d'invitation bilingue pour les événements organisés par l'EPCI.
- Mise en ligne d'une version bretonne du site internet.
- Editorial bilingue dans le magazine communautaire.
- Papier à en-tête bilingue : lorsque le stock actuel arrivera à épuisement.
- Cartes de visite et signatures électroniques bilingues pour les agents et les conseillers communautaires.
- Mise en place de dépliants promotionnels expliquant la politique bilingue mise en place par l'EPCI.
- Promotion de l'accord Ya d'ar brezhoneg auprès des entreprises, commerces et associations du territoire.
- Bilinguiser les informations données sur les panneaux d'information électroniques.
- Utiliser le breton dans la communication faite par les comptes de l'EPCI sur les réseaux sociaux.
- Bilinguiser les affiches créées ou commandées par l'EPCI pour promouvoir les manifestations culturelles organisées sur le périmètre intercommunal.
- Bilinguiser les affiches créées ou commandées par l'EPCI pour promouvoir les manifestations culturelles organisées sur le périmètre intercommunal (en dehors du seul champ culturel).
- Signature d'un contrat de mission avec l'Office Public de la Langue Bretonne pour inscrire l'action dans la durée et en assurer le suivi.

- Mettre en place un groupe de travail transversal afin de suivre la mise en place des actions de la charte.

Diffuser la connaissance de la langue

- Réalisation d'une enquête avec l'OPLB et les autorités éducatives auprès des parents des différentes communes membres de l'EPCI afin de mesurer la demande sociale en matière d'enseignement bilingue.
- Disposer d'au moins une crèche en langue bretonne : travailler pour la validation du niveau 2 de la crèche de Bégard.
- Développer l'enseignement bilingue sur le territoire communautaire : l'agglomération pourra jouer un rôle d'information et de sensibilisation, aux côtés de l'OPLB. Afin d'atteindre l'objectif de 30% d'écoles maternelles bilingues sur le territoire, étant actuellement à 24.5%, il s'agirait d'accompagner la réflexion de 3 écoles.
- Disposer d'au moins une école Diwan.
- Mettre en place un conventionnement entre les communes afin de permettre l'accueil des enfants dans les écoles Diwan sur le territoire communautaire.
- Cofinancer ou mettre sur pied un dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles présentes sur le territoire.
- Participer à la campagne annuelle de promotion des cours de breton pour adultes (article dans le magazine communautaire, diffusion des affiches...).

Utiliser la langue oralement dans les relations avec le public

- Réalisation d'une enquête transversale sur les compétences linguistiques des agents de l'EPCI
- Mise en place d'un plan de formation professionnelle au breton.
- Possibilité clairement signalée dans les services de l'EPCI d'assurer un accueil bilingue pour le public : via l'apposition d'une signalétique.
- Prise en compte du bilinguisme dans les offres d'emplois.
- Disposer d'un centre de loisirs en langue bretonne.
- Message bilingue sur le répondeur : l'accueil de l'agglomération étant équipé, il s'agira d'étudier les besoins et d'équiper progressivement les services et équipements le cas échéant.
- Mise à disposition du public de documents bilingues dans les domaines de compétence de la communauté (tri sélectif, tourisme, transports...).
- Utilisation régulière de la langue bretonne lors des rencontres et cérémonies officielles par les élus brito-phones de l'EPCI.
- Marquage bilingue sur les véhicules et matériel communautaires.
- Constitution d'un fonds d'ouvrages en breton dans la bibliothèque/ médiathèque intercommunale, alimenté régulièrement.
- Programmation annuelle de spectacles en langue bretonne dans le centre culturel intercommunal.
- Aide financière à un média en langue bretonne sur le périmètre intercommunal.